



Millau Grands Causses
Communauté de Communes

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DU 17 JUILLET 2020
COMPTE RENDU DETAILLE

Etaient présents : Valentin ARTAL, Claude ASSIER, Martine BACHELET, Yvon BEAUMONT, Christine BEDEL, Christian BOUDES, Didier CADAUX, Jean-Louis CALVET, Didier CARRIERE, Esther CHUREAU, Jacques COMMAYRAS, Corinne COMPAN, Arnaud CURVELIER, Daniel DIAZ, Yannick DOULS, Michel DURAND, Bouchra EL MEROUANI, Aurélie ESON, Joël ESPINASSE (suppléant de Jean LEYMARIE), Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Emmanuelle GAZEL, Céline GUIBERT, Bernard GREGOIRE, Catherine JOUVE, Philippe LEPETIT, Martine MABILDE, Jean-Pierre MAS, Dominique MAURY, Corine MORA, Thierry PEREZ-LAFONT, Patrick PES, Séverine PEYRETOU, Julie PINTRE-GALIERE, Patricia PITOT, Annie POLYCARPE, Philippe RAMONDENC, Hélène RIVIERE, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Danièle VERGONNIER, Nicolas WOHREL.

Etaient absents excusés : Miguel GARCIA, Jean LEYMARIE, Karine ORCEL.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Miguel GARCIA à Danièle VERGONNIER
- Karine ORCEL à Christophe SAINT-PIERRE

Christian FORIR : Bonsoir à tous. Merci de votre présence.

Nous sommes très honorés à Rivière, d'accueillir ce conseil communautaire électif.

Merci donc aux élus de toutes les communes de la Communauté de communes ; merci au public également nombreux, d'être venu.

Donc, c'est une soirée un peu particulière, je vais pas vous expliquer le contexte, vous le connaissez aussi bien que moi.

La maison des activités de Rivière sur Tarn a été aménagée, il y a quelques années avec la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes ; ce qui fait que vous êtes évidemment ici chez vous, comme nous sommes chez nous sur tout le territoire de la Communauté de communes.

Je ne vais pas être plus long, puisqu'il y a un ordre du jour assez chargé, je passerai la parole dans un instant à Gérard PRETRE, notre Président, qui a dû jouer les prolongations et même les tirs au but jusque-là.

Donc, voilà, nous sommes, je le répète, ravis au nom du conseil municipal, il y en a pas mal qui sont dans la salle d'ailleurs, de vous accueillir ici, d'accueillir les élus de ce territoire, je le dis sans aucun chauvinisme ; merveilleux, extraordinaire, fantastique, voilà c'est donc avec le cœur que nous vous accueillons dans cette salle.

Applaudissements dans la salle.

Gérard PRETRE : Merci Monsieur le Maire,

Merci Christian, de nous accueillir dans cette magnifique salle qu'on utilise d'habitude pour des festivités, mais c'est un peu différent aujourd'hui.

Bonjour à tous, Bonjour à toutes et à tous.

Il me revient d'ouvrir la séance installation, cette séance d'installation, c'est une tradition que le Président sortant ouvre la séance.

Je souhaite bienvenue à cette nouvelle assemblée, une assemblée largement renouvelée, puisque je crois que 2/3 des présents siègent pour la première fois sur les bancs de la Communauté.

Alors, vous dire que pour moi ce fut un grand honneur de présider cette collectivité.

Une collectivité, je dirais que je sers depuis 25 ans à des fonctions différentes au fil des mandats et je peux

vous dire y consacrant mon énergie et mon temps.

Ce mandat a été pour moi un mandat intense, je me suis attaché à structurer, renforcer le rôle de la Communauté dans son action pour une vision à l'échelle de nos 15 communes et bâtir avec elles le projet de territoire ; un objectif, je dirais une communauté libre de ses choix, le choix des élus des 15 communes.

Alors cette installation, bien sûr, aurait dû avoir lieu en Avril. La crise sanitaire nous a fait vivre des moments difficiles, une période durant laquelle l'équipe sortante est restée au travail avec des services fortement mobilisés.

Je peux dire que grâce à l'efficacité et l'imagination de nos équipes, nous avons répondu immédiatement à l'urgence, apportant des réponses appropriées au monde économique. Je tiens à les remercier chaleureusement. Des actions simples, concrètes, adaptées, pour reprendre simplement les propos des professionnels.

Alors un mandat qui s'est déroulé à un rythme soutenu.

Je ne vais pas vous en détailler beaucoup, mais quelques-uns : le PLUi adopté à l'unanimité ; avec d'une part le volet habitat très ambitieux et d'autre part son volet mobilité avec le schéma directeur cyclable approuvé et le pôle d'échange multimodal en projet. Un projet de territoire validé, un document qui reprend l'ensemble des projets communaux (des 15 communes) et communautaires sur une période de 10 ans, et bien évidemment, il ne s'agit pas d'un document figé.

Pour financer la mise en œuvre de ces projets, mise en place d'un pacte financier et fiscal, un pacte qui évolue au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions. Un principe : tout projet lancé doit être accompagné d'un financement.

Une Communauté organisée en pôles pour plus d'efficacité, des conditions de travail de nos agents nettement améliorées, de nombreuses formations dispensées.

Un pôle développement territorial structuré pour répondre aux enjeux de demain. Nous voyons actuellement son importance pour faire face à l'impact économique de la crise sanitaire.

Il en est de même pour l'office du Tourisme, et je dirais, imaginatif et créatif pour élaborer de nouvelles stratégies en collaboration avec les professionnels.

Alors, il est toujours important de parler des réalisations marquantes, parce que ce qui sort de terre se voit : le centre de secours, le bâtiment des douanes, le centre de collecte des ordures ménagères, les parcs d'activités Millau Viaduc 2 et Millau Ouest, les ateliers relais Bleu de Chauffe et Atelier Julien, l'espace co-working, les travaux de mise en conformité du Roubelier (vous savez combien, je suis attaché à remettre en état ce site), les berges du Gourg de Bade, la maison de santé d'Aguessac, le gîte de Mostuejous, la maison des activités de Veyreau et les traverses des différentes communes : Aguessac, Rivière sur Tarn et puis Saint André de Vézines. Et bien d'autres réalisations... un total d'un peu plus de 38 millions d'investis.

Des projets en cours : vous avez l'école du Lumençon à Aguessac et puis, auquel nous avons participé beaucoup, le futur centre départemental de traitement des déchets Ecotri, porté par le SYDOM, qui entre dans sa phase de réalisation.

Et pour finir, je parlerai du projet attendu depuis de nombreuses années : le complexe sportif. Un équipement conçu pour 40 ans. Après 3 années de travail intense, nous arrivons dans la phase travaux. Je rappelle que le financement de ce projet se fait dans le cadre de notre pacte financier et fiscal ; qu'il y a eu un acte 1 et un acte 2.

Je pourrais également vous parler du règlement local de publicité intercommunal adopté ; de la gouvernance à l'échelle du Tarn Amont, en partenariat avec la Lozère, le Grand Site de France des gorges du Tarn et de la Jonte, et de nombreux partenariats avec les territoires voisins.

J'adresse un grand merci à l'équipe sortante et à l'ensemble des services pour le travail accompli.

Et pour finir, permettez-moi une dernière fois que je vous fasse part de ma vision du territoire ; concilier le temps long et le temps court, investir aujourd'hui pour demain, dans une approche durable et cohérente, savoir s'adapter, réussir le défi de l'attractivité, conjuguer un soutien renforcé au tissu économique dans cette période de crise sanitaire et poursuivre nos investissements indispensables à l'économie locale. Tel est l'enjeu, je l'ai dit aux maires lors de la préparation de cette installation. Il appartiendra aux nouveaux élus de repenser la gouvernance du bloc local, un modèle à réinventer pour mieux impliquer tous les élus.

Je ferai très court, je vous dirai passer du mode chambre d'enregistrement à de véritables lieux de travail. C'est tout l'enjeu du pacte de gouvernance que vous aurez à construire durant les premiers mois du mandat.

Désormais, comme d'autres intercommunalités, les intercommunalités de projet du début sont devenues des établissements publics multifformes façonnés en fonction des volontés politiques et des visions d'avenirs. A vous de définir quelle Communauté vous souhaitez faire vivre demain ?

Pour terminer, je renouvellerai mes souhaits de voir se poursuivre la dynamique engagée et les projets en cours à mener à leur terme.

Je souhaite bonne chance à la Communauté de communes Millau Grands Causses !

Applaudissements dans la salle.

Je n'ai pas fini ma mission et j'appelle maintenant, pour procéder à l'installation, le doyen d'âge, Yvon BAUMEONT. Vous voudrez bien monter ici.

Yvon BEAUMONT : Bonsoir Messieurs, Mesdames.

Nous sommes là pour élire un président de la Communauté de communes ou une présidente ! Nous allons procéder à l'appel des membres du conseil.

Vous savez que ce n'est pas bon signe d'être à ma place, parce que....

On va désigner un secrétaire de séance

2 – Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire auxiliaire

Rapporteur : Yvon BEAUMONT

Conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modalités de désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire auxiliaire sont déterminées par référence aux dispositions applicables aux maires et aux adjoints (article L 2121-15 du CGCT).

Au début de chacune des séances, le conseil de la Communauté nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut également adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il est proposé au conseil de la Communauté de désigner :

- *Monsieur Valentin ARTAL, benjamin de l'ensemble des membres du conseil, comme secrétaire de séance,*
- *Madame Stéphanie BERBILLE, Directrice Générale des Services, comme secrétaire auxiliaire de séance.*

➤ **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, désigne :**

1 - Monsieur Valentin ARTAL, benjamin de l'ensemble des membres du conseil, comme secrétaire de séance,

2 - Madame Stéphanie BERBILLE, Directrice Générale des Services, comme secrétaire auxiliaire de séance.

3 - Election du Président.

Rapporteur : Yvon BEAUMONT

Conformément à l'article L 5211-2, les modalités d'élection du Président sont déterminées par référence aux dispositions applicables aux maires et aux adjoints (articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le Président est élu au scrutin secret, à la majorité absolue à deux tours, au troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le membre le plus âgé est élu.

Il convient, après enregistrement des candidatures, que le Président de séance fasse procéder au vote, conformément aux dispositions précitées.

Yvon BEAUMONT : Alors est-ce qu'il y a des candidats à la présidence ou candidate à la présidence de la Communauté de communes ? Faites-vous connaître.

Madame Emmanuelle GAZEL et Monsieur Christophe SAINT-PIERRE sont candidats.

Yvon BEAUMONT : Nous allons faire un tirage au sort pour que parmi ces deux candidats il y en ait un qui commence.

Valentin ARTAL (procède au tirage au sort) : Mr SAINT-PIERRE est le premier à s'exprimer.

Christophe SAINT-PIERRE : Monsieur le Président de séance, Chers collègues,

La candidature à la présidence de notre Communauté de communes que je vous soumetts ce soir, je l'ai longuement murie, je l'ai longuement réfléchi. Elle n'est certainement pas le fruit d'un engagement partisan, d'une préoccupation revancharde ou d'une quelconque volonté de cristalliser une opposition au sein du conseil communautaire.

Notre communauté n'a jamais fonctionné comme cela. Le consensus y règne malgré parfois des points de désaccords et l'intérêt collectif de notre territoire mérite que nous laissions de côté nos divergences.

Vous me connaissez et vous savez que je ne suis pas un homme sectaire, mais un homme de dialogue et d'ouverture. Ma candidature devant vous ce soir n'est donc pas celle d'un anti qui que ce soit, mais bien celle d'un pro Millau Grands Causses.

J'ai eu le plaisir d'occuper ses 6 dernières années le poste de Vice-Président en charge de l'aménagement et à ce titre j'ai pu coordonner la réflexion autour du PLUi. Travail passionnant, qui à mon sens a permis pour la première fois à nos 15 communes de se pencher ensemble sur un projet d'avenir commun à nous tous ; un véritable projet de territoire concerté. Le projet d'aménagement et de développement durable nous a permis clairement d'afficher les objectifs que nous souhaitions atteindre en matière d'économie, d'environnement, d'habitat, de mobilité, d'infrastructures ou encore de tourisme sur un espace qui respecte l'équilibre entre la ville centre et les communes rurales. Je pense que nous avons posé des bases solides que nous devons renforcer avec le mandat qui s'ouvre et qui doit être celui de la concrétisation. Certes, les nouvelles équipes arrivent avec de nouveaux projets mais je suis convaincu qu'ils trouveront leur place dans les 4 grands axes définis dans notre PADD. En ce sens, je souhaite que ma candidature s'inscrive dans cette durée et cette stabilité. Nous ne devons pas perdre de temps pour notre territoire. Nous ne devons pas remettre en cause ce travail collectif que nous avons mené il y a 3 ans. Notre Communauté de communes représente un poids important dans notre territoire du Sud Aveyron, elle doit s'inscrire dans le paysage institutionnel, tout en affirmant sa singularité. Elle doit être aux côtés de ses partenaires, tout en assumant ses compétences. Nous devons avoir le sens du travail partenarial, tout en maîtrisant notre propre ingénierie. Je veillerai sur ce partage des compétences.

Le mandat qui s'ouvre doit aussi être celui d'une nouvelle méthode de travail, celui d'une nouvelle forme de gouvernance.

En premier lieu, je souhaite renforcer le rôle du comité des maires. Il doit se réunir plus souvent, au moins une fois par trimestre et doit véritablement définir les orientations politiques de la Communauté sur la base des décisions prises selon le principe : une commune = une voix.

Sur les orientations du comité des maires, nous devons valider le plan de mandat conforme aux 4 axes du projet d'aménagement et de développement durable. Un plan de mandat, sur lequel nous devons organiser nos commissions et nos vice-présidences. Nous devons développer un mode de fonctionnement basé sur la réflexion collective et le travail collaboratif, ce qui nous a peut-être fait

défaut ces dernières années. Chaque conseiller communautaire doit se sentir concerné et investi d'une mission au sein de notre collectivité. Nous devons travailler de façon transversale, hors du cadre formel des commissions verticales que nous avons connu. Notre population doit être aussi associé à nos choix, c'est la raison pour laquelle, même si la loi ne l'impose pas au EPCI de notre taille, je propose que nous mettions en place un conseil de développement qui associera la société civile à nos décisions mais qui lui permettra aussi de contrôler nos politiques publiques.

Vous l'aurez compris, si je suis candidat ce soir, c'est parce que je crois d'abord aux chances de notre territoire, ensuite je crois en la qualité du travail collectif que nous allons mener ensemble. Je crois en la nécessaire continuité dans nos actions pour qu'elles puissent réussir. Je crois au bon équilibre entre le pôle urbain, les pôles de vie de proximité et l'espace rural. Ensuite, je suis convaincu que nous avons les outils, les compétences et les moyens de nos ambitions.

La crise que nous traversons renforce l'attractivité des territoires tels que le nôtre. Nous avons pris les bonnes orientations pour que Millau Grands Causses soit au rendez-vous.

C'est avec détermination que je souhaite mener ce beau projet de territoire avec vous ! Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Emmanuelle GAZEL : Monsieur le Président de séance, Mesdames et Messieurs, Chers collègues.

Ma candidature, elle n'est pas, ce n'est pas un scoop, elle était annoncée.

C'est d'abord la proposition d'une gouvernance partagée et co-construite, dès maintenant. C'est tout sauf une vision hégémonique de la Communauté de communes Millau Grands Causses. C'est vraiment une logique de co-construction, comme celle que je suis en train d'impulser à la Ville avec l'ensemble de nos concitoyens.

Cette candidature, ce n'est donc pas uniquement ma candidature ce soir, mais c'est la candidature d'une gouvernance partagée. J'ai contacté la très grande majorité des conseillers communautaires et l'ensemble de ceux avec qui je pouvais impulser ce travail.

Excusez-moi, voilà l'ensemble de ceux, pardon, qui étaient ouverts pour travailler avec moi. D'abord, j'ai voulu les écouter dans un premier temps, échanger avec eux sur ma vision et leurs visions, de ce que pouvait être la Communauté de communes dans les 6 ans de mandat à venir. Ensuite, nous nous sommes réunis ensemble pour pouvoir construire, co-construire, ce projet de territoire pour Millau Grands Causses.

Quel est le sens de ma candidature ? être efficace pour notre territoire.

Millau et Millau Grands Causses doivent être les moteurs du Sud-Aveyron.

Je crois en l'alliance des territoires, j'en ai déjà témoigné. Je ne veux pas me limiter à l'addition des communes. Ici 1 plus 1 ne doit pas égaler 2, mais doit être beaucoup plus important ; nos quinze communes doivent démultiplier leurs forces au sein de notre Communauté de communes.

Efficacité ça veut dire aussi complémentarité, chaque collectivité doit tenir sa place en lien et en bonne intelligence avec les autres, main dans la main et non en concurrence. Eviter le millefeuille territorial, favoriser la lisibilité de nos actions, de nos mesures, de nos dispositifs pour nos concitoyens, ça doit être l'objectif qui guide notre action.

Mon mandat de Vice-Présidente à la Région, il a du sens par rapport au mandat de Présidente de la Communauté de communes Millau Grands Causses. Les compétences de la Région et celles de la Communauté de communes sont intimement liées. Néanmoins, je me suis déjà engagée, et je le rappelle ce soir, à abandonner la Vice-Présidence à la fin du mandat et n'être candidate qu'à un poste de Conseillère Régionale par la suite, de manière à pouvoir m'engager pleinement dans les fonctions locales de Présidente de la Communauté de communes et bien sûr de Maire de Millau.

La Communauté de communes est une collectivité qui manque encore de lisibilité, donc nous devons renforcer les liens en mettant en place des politiques utiles, nos compétences, les compétences de la collectivité pour laquelle nous sommes rassemblés, sont des compétences de proximité :

-Le développement économique, tout d'abord, être aux côtés de nos entrepreneurs, sauver nos emplois, ça va être un des aspects majeurs de ce début de mandat ; sauver des emplois.

-Le tourisme, en renforçant les liens avec nos voisins. La destination Millau Grands Causses ne doit pas être repliée sur elle-même. Elle doit s'ouvrir sur le Sud-Aveyron et les collectivités voisines, il faut s'ouvrir bien entendu sur les Gorges du Tarn, mais également sur les grands sites d'Occitanie avec Larzac, Lézou et également Sylvanès ou le Rougier.

-L'habitat est également un enjeu très important, primordial, essentiel sur le prochain mandat. La rénovation de nos habitats, de nos cœurs de villes et de villages doit être une priorité. Priorité pour pouvoir accueillir de nouvelles populations tout en respectant le PLUi et éviter l'étalement urbain. Une priorité également pour permettre à nos aînés d'accéder à des logements mieux adaptés, permettre à l'ensemble de notre population d'accéder à des logements mieux isolés et ainsi bénéficier aussi à l'économie du territoire et au pouvoir d'achat.

-L'aménagement, c'est une compétence stratégique en effet et ça nous permettra tous ensemble de construire le territoire de demain dans cette vision stratégique partagée.

-La gestion de l'eau qui va être renforcée ; à la fin de ce mandat nous allons récupérer l'ensemble de la compétence gestion de l'eau en 2026, mais d'ores et déjà nous avons des compétences primordiales en matière d'eau sur la GEMAPI, sur la gestion du grand cycle de l'eau.

-Evidemment, la gestion des déchets, où là je vous proposerai d'avoir une vision ambitieuse pour notre territoire, avec la réduction à la source des déchets.

-Les transports qui sont un service public essentiel ; nous le constatons tous les jours, là aussi pour permettre à nos concitoyens d'accéder à la qualité de vie.

Alors l'efficacité de mon point de vue, de notre point de vue c'est d'être opérationnel le plus vite possible. C'est pour cela que nous avons choisi ensemble de vous proposer une gouvernance, dès ce soir. Une gouvernance qui sera amenée à être affinée dans les semaines à venir, mais où l'on va poser dès ce soir les grands axes du mandat à venir.

Alors bien entendu, sur les questions de conseils de développement, on peut prendre davantage de temps pour réfléchir à la manière dont on peut le mettre en place. Il me semble que l'ouverture de notre Communauté vers les autres territoires pourrait en être l'un des axes majeurs.

Evidemment, également le renforcement de la conférence des maires. La conférence des maires, c'est une structure qui permet d'avoir une gouvernance non pas basée sur la proportionnelle mais sur le territoire, donc elle est très importante.

Je souhaite pouvoir la renforcer, je souhaite qu'on puisse déterminer ensemble au sein de cette conférence des maires, le budget, les grands axes du mandat bien entendu et que nous puissions nous appuyer sur cette vision stratégique pour construire nos politiques ensemble.

Je vais terminer mon intervention sur une note un peu plus personnelle, ma candidature c'est la candidature d'une présidence pour tous, sans vision partisane ou hégémonique des choses et je pourrai en attester ensuite en vous proposant la gouvernance que nous avons imaginé ensemble.

Je souhaite aussi que Millau Grands Causses, je l'ai dit en introduction, et c'est là-dessus que je vais terminer mon propos, s'ouvre sur l'ensemble des autres collectivités et l'ensemble du Sud-Aveyron parce que quand les collectivités voisines gagnent, Millau Grands Causses gagne également, et donc c'est dans cet état d'esprit d'alliance des territoires pour le Sud-Aveyron, pour l'Aveyron, pour la Région également que je souhaite travailler à vos côtés.

Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements dans la salle.

Yvon BEAUMONT : Précision des conditions de vote. Un bulletin vierge sera mis à disposition pour ajout des candidats ou pour un vote blanc. Les bulletins sont nuls si annotés ou rayés. Le vote blanc : enveloppe vide ou bien vierge. Ce sera un vote blanc, une abstention.

Désignation des assesseurs pour toutes les élections : Le Président propose de désigner 2 assesseurs pour le dépouillement, le doyen et un autre conseiller volontaire.

Je vais donc être au dépouillement, je ne suis pas volontaire mais je dois y être.

Secondement, il me faut maintenant un volontaire ou une volontaire pour le dépouillement.

Aurèlie ESON : je le suis, si vous voulez.

Yvon BEAUMONT : Très bien, merci.

C'est grave une élection, mais il faut la faire détendue, on arrivera quand même au résultat.

Nous allons procéder au vote en commençant par la rangée du fond, vous respectez bien les distanciations.

Assesseurs : Yves BEAUMONT et Aurèlie ESON.

Vous trouverez le détail des votes de toutes les élections dans le Procès-verbal joint au présent compte-rendu.

Au 1^{er} tour, a obtenu : - Madame Emmanuelle GAZEL : 28 voix

- Monsieur Christophe SAINT-PIERRE : 14 voix

- **Madame Emmanuelle GAZEL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 28 voix, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.**

Applaudissements dans la salle.

Emmanuelle GAZEL : Juste quelques mots avant de continuer le déroulement de la séance, si vous me le permettez, pour vous remercier tous pour votre confiance. Vous dire que c'est avec beaucoup d'émotion que je reçois cette marque de confiance et beaucoup d'humilité ; parce que comme je l'ai dit lors de mon élection à la ville de Millau, nous sommes des passeurs. Il y a eu des équipes avant et j'en profite pour rendre hommage au travail qui a été conduit par Gérard PRETRE sous le mandat précédent, et puis tout le travail également mené depuis le District et aujourd'hui cette belle Communauté de communes ; ce bel outil pour le développement de notre territoire dont vous me confiez la gouvernance. Je le redis une fois de plus, cette gouvernance sera largement partagée.

Merci beaucoup !

4 - Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

Nous devons maintenant procéder à la composition et à l'élection du Bureau qui est un organe essentiel pour la vie de notre Communauté. Il est rappelé que le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'autres membres.

Selon l'organisation actuelle, le Bureau prépare et étudie notamment les questions à soumettre au conseil de la Communauté et s'assure de leur exécution.

Il pourrait également recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Préalablement à toute désignation, il convient que nous nous mettions d'accord sur les effectifs et la composition du Bureau, c'est l'objet de ce rapport.

Dans sa composition (nombre, représentation, expérience), il conviendra de veiller aux équilibres tant politiques que territoriaux.

L'assemblée pourra décider ultérieurement d'une délégation de fonctions au Bureau ; le Bureau serait amené en ce cas à prendre des décisions comme le fait le Président. Il en rendra compte dans les mêmes conditions auprès de l'assemblée.

*Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ; compte tenu de l'effectif global (44 membres), **il ne peut être supérieur à 9.***

Il est rappelé que le conseil de la Communauté peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre.

Il convient que le Conseil de la Communauté se détermine sur le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

Emmanuelle GAZEL : Ce que je vous propose, mais qui vient d'une décision commune, aujourd'hui nous avons 9 Vice-Présidents à la Communauté de communes Millau Grands Causses ; nous vous proposons de ramener ce nombre de Vice-Présidents à 7, et pour avoir une gouvernance plus partagée, nous vous proposons aussi de désigner 5 conseillers délégués qui viendront en renfort sur différents sujets, différentes compétences de la Communauté de communes.

On procède au vote à main levée classique là-dessus.

- **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide que le Bureau sera notamment composé de :**
 - **7 Vice-Présidents**
 - **5 conseillers délégués**

Emmanuelle GAZEL : Il convient également de déterminer les autres membres du bureau. La proposition que je vous fais c'est bien entendu d'intégrer dans le bureau les 7 Vice-Présidents, les 5 conseillers délégués et également d'intégrer 8 représentants des villages qui ne seront pas représentés dans ces désignations, ce qui nous porte à 8 villages et je vous propose de continuer, comme c'était le cas sous le mandat actuel, d'offrir la possibilité aux 2 oppositions millavoises de siéger au sein bureau. Ce qui porterait le nombre total de représentants au bureau à 23 personnes.

- **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide que l'effectif du Bureau sera de vingt-trois membres :**
 - **le Président,**
 - **7 Vice-Présidents,**
 - **15 autres membres dont 5 conseillers délégués.**

5 - Election des Vice-Présidents.

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

Conformément aux articles L 5211-2 et L 2122-7-2 du CGCT, les Vice-Présidents sont élus successivement au scrutin secret, à la majorité absolue à deux tours, au troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le membre le plus âgé est élu.

Il convient que le Président de la Communauté, après enregistrement des candidatures, fasse procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents.

Nota : le conseil n'est pas compétent pour attribuer les délégations aux Vice-Présidents car il s'agit d'une attribution de la ou du Président.

Emmanuelle GAZEL : Qui est candidat pour le poste de la 1^{er} vice-présidence ?

Monsieur Didier CADAUX et Monsieur Miguel GARCIA sont candidats.

Au 1^{er} tour, Monsieur Didier CADAUX a obtenu 31 voix.

Monsieur Miguel GARCIA a obtenu 8 voix.

- **Monsieur Didier CADAUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.**

Applaudissements dans la salle.

Emmanuelle GAZEL : Nous passons à l'élection du 2^{ème} Vice-Président à la Communauté de communes. Y a-t-il des candidats ?

Monsieur Jacques COMMAYRAS est candidat.

Daniel DIAZ : C'est la présidence à quoi la 2^{ème} vice-présidence ?

Emmanuelle GAZEL : En fait c'est la 2^{ème} vice-présidence, il n'y a pas de thématique liée aux vice-présidences. C'est comme les adjoints de la mairie, on vote pour des adjoints, là on vote pour des Vice-Présidents et c'est ensuite, le Président, la Présidente en l'occurrence, qui leur donnera leur délégation. Y a-t-il d'autres candidatures pour la 2^{ème} vice-présidence ?

Daniel DIAZ : Ce que je veux dire par là, c'est un peu abstrait. Quand on est Vice-Président, candidat à une vice-présidence, sauf erreur de ma part, il doit guider, il doit avoir à la fois la compétence, la connaissance du territoire et la disponibilité. Là, on vote de manière complètement abstraite, ce qui consiste à dire qu'on désigne des Vice-Présidents dont on ne connaît pas les attributions et ensuite c'est la Présidente qui répartie.

Je prends un exemple simple, pour moi Vice-Président à l'économie ; les gens qui sont présents dans cette salle et qui doivent voter ; ce que je vous dis je pense que c'est une attitude adulte, doivent savoir que s'ils votent pour un Vice-Président à l'économie, c'est une personne qui de par son parcours et/ou sa formation a une certaine connaissance technique, qu'il a une connaissance éprouvée du tissu économique local et qui a une très grande disponibilité.

Ce sont pour moi les trois seuls critères objectifs pour voter une vice-présidence. Le système

tel qu'il est là ne garantit aucune compétence et cela ne sera pas toujours le meilleur homme ou la meilleure femme à la place. C'est à mon sens, passez-moi l'expression, je suis un peu trivial, un peu déconnant !

Emmanuelle GAZEL : Monsieur DIAZ, je vous encourage à être candidat aux prochaines élections législatives pour modifier le mode de scrutin et de désignation des élus dans les intercommunalités. Le mode de scrutin est ainsi.

Au 1^{er} tour, Monsieur Jacques COMMAYRAS a obtenu 36 voix.

- **Monsieur Jacques COMMAYRAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2ème Vice-Président.**

Applaudissements dans la salle.

Départ de Monsieur DIAZ qui donne pouvoir à Claude ASSIE.

Emmanuelle GAZEL : Nous passons à l'élection du 3ème Vice-Président à la Communauté de communes. Y a-t-il des candidats ?

Messieurs Thierry PEREZ-LAFONT et Philippe RAMONDENC sont candidats.

Au 1^{er} tour, Monsieur Thierry PEREZ-LAFONT a obtenu 24 voix.

Monsieur Philippe RAMONDENC a obtenu 18 voix.

- **Monsieur Thierry PEREZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème Vice-Président**

Applaudissements dans la salle.

Emmanuelle GAZEL : Nous passons à l'élection du 4ème Vice-Président à la Communauté de communes. Y a-t-il des candidats ?

Messieurs Yvon BEAUMONT et Didier CARRIERE sont candidats.

Au 1^{er} tour, Monsieur Didier CARRIERE a obtenu 31 voix.

Monsieur Yvon BEAUMONT a obtenu 4 voix

- **Monsieur Didier CARRIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4ème Vice-Président.**

Applaudissements dans la salle.

Emmanuelle GAZEL : Nous passons à l'élection du 5ème Vice-Président à la Communauté de

communes. Y a-t-il des candidats ?

Monsieur Gilbert FAUCHER est candidat.

Au 1^{er} tour, Monsieur Gilbert FAUCHER a obtenu 33 voix.

- **Monsieur Gilbert FAUCHER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5ème Vice-Président.**

Applaudissements dans la salle.

Emmanuelle GAZEL : Nous passons à l'élection du 6ème Vice-Président à la Communauté de communes. Y a-t-il des candidats ?

Monsieur Yannick DOULS est candidat.

Au 1^{er} tour, Monsieur Yannick DOULS a obtenu 30 voix.

- **Monsieur Yannick DOULS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6ème Vice-Président.**

Applaudissements dans la salle.

Emmanuelle GAZEL : Nous passons à l'élection du 7ème Vice-Président à la Communauté de communes. Y a-t-il des candidats ?

Madame Esther CHUREAU et Monsieur Arnaud CURVELIER sont candidats.

Au 1^{er} tour, Monsieur Arnaud CURVELIER a obtenu 23 voix.

Madame Esther CHUREAU a obtenu 14 voix.

- **Monsieur Arnaud CURVELIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7ème Vice-Président.**

Applaudissements dans la salle.

6 - Election des autres membres.

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

Conformément à l'article L 2122-7-2 du CGCT, les autres membres sont élus successivement au scrutin secret, à la majorité absolue à deux tours, au troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le membre le plus âgé est élu.

Il convient que le Président de la Communauté, après enregistrement des candidatures, fasse procéder à l'élection de chacun des autres membres.

Emmanuelle GAZEL : Je vous propose de faire un scrutin de liste, de voter l'intégralité des autres membres. Sachant que sur cette liste vous pouvez rayer des noms, ajouter des noms.

Je vous précise que 7 Vice-Présidents ont été élus, que comme vous pouvez le constater, on a dérogé à la règle habituelle, à la coutume, qu'il y ait 5 élus dans l'exécutif émanant des villages et 5 élus de Millau, sachant que quand la présidence est à Millau cela signifie qu'il y a 5 Vice-Présidents dans les villages. Nous avons abaissé le nombre de Vice-Présidents total, passé de 9 à 7, pour autant nous avons maintenu le nombre de Vice-Présidents dédiés aux villages. Il y aura toujours 5 Vice-Présidents issus des communes autre que Millau et uniquement 2 Vice-Présidents millavois.

Je vous rappelle que le bureau sera constitué des 7 Vice-Présidents, de 5 conseillers délégués et également de 8 représentants des villages qui ne sont pas représentés dans ces désignations, et d'un membre de chaque opposition millavoise.

La liste des candidats est la suivante : : Mme Martine BACHELET, M. Michel DURAND, M. Christian FORIR, Mme Catherine JOUVE, Mme Séverine PEYRETOUT, Mme Christine BEDEL, M. Christian BOUDES, M. Miguel GARCIA, Mme Céline GUIBERT, M. Jean LEYMARIE, Mme Patricia PITOT, Mme Annie et POLYCARPE, M. Philippe RAMONDENC, M. Christophe SAINT-PIERRE, Mme Danièle VERGONNIER.

Emmanuelle GAZEL : Madame VERGONNIER, vous souhaitez vous exprimer pendant le dépouillement ?

Danièle VERGONNIER : Je voulais féliciter tous les Vice-Présidents, toutes les personnes qui ont été élus. Je remarque qu'il y a un petit problème, c'est au niveau de tous les Vice-Présidents car il n'y a aucune dame. La parité que l'on prêche, que l'on vote partout et aujourd'hui il faut que les femmes soient représentées. Dans les 7 Vice-Présidents, il n'y en a pas une. Voilà c'était simplement une petite remarque que je voulais faire. Merci. Bonne soirée.

Emmanuelle GAZEL : Merci Madame VERGONNIER.

Au 1^{er} tour, Martine BACHELET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 37 voix, a été proclamée conseillère déléguée.

Au 1^{er} tour, Michel DURAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 38 voix, a été proclamé conseiller délégué.

Au 1^{er} tour, Christian FORIR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 36 voix, a été proclamé conseiller délégué.

Au 1^{er} tour, Catherine JOUVE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 36 voix, a été proclamée conseillère déléguée.

Au 1^{er} tour, Séverine PEYRETOUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 36 voix, a été proclamée conseillère déléguée.

Au 1^{er} tour, Christine BEDEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 41 voix, a été proclamée autre membre.

Au 1^{er} tour, Christian BOUDES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 41 voix, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, Miguel GARCIA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 38 voix, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, Céline GUIBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 43 voix, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, Jean LEYMARIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 41 voix, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, Patricia PITOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 41 voix, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, Annie POLYCARPE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 41 voix, a été proclamée autre membre.

Au 1^{er} tour, Philippe RAMONDENC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 43 voix, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, Christophe SAINT-PIERRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 39 voix, a été proclamé autre membre.

Au 1^{er} tour, Danièle VERGONNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, soit 35 voix, a été proclamée autre membre.

- ***Mme Martine BACHELET, M. Michel DURAND, M. Christian FORIRY Mme Catherine JOUVE, Mme Séverine PEYRETOU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont donc été élus conseillers délégués parmi les autres membres du Bureau.***

- ***Mme Christine BEDEL, M. Christian BOUDES, M. Miguel GARCIA, Mme Céline GUIBERT, M. Jean LEYMARIE, Mme Patricia PITOT, Mme Annie et POLYCARPE, M. Philippe RAMONDENC, M. Christophe SAINT-PIERRE Mme Danièle VERGONNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont donc été élus autres membres du Bureau.***

Applaudissements dans la salle.

7 - Lecture de la charte de l'élu local par le ou la Président(e).

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Le Président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et les dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat. (dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions).

L'objectif de la charte de l'élu est de rappeler le cadre éthique dans lequel doit évoluer l'élu, rappelé par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Ce document n'est pas exclusif et pourra être complété ou précisé au cours de la mandature.

Il conviendrait que le conseil de la Communauté, prenne acte de la charte de l'élu jointe en annexe à la présente délibération.

- **Le Conseil de la Communauté prend acte de la charte de l'élu dont l'objectif est de rappeler le cadre éthique dans lequel doit évoluer l'élu, rappelé par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux, de leurs mandats.**

8 - Délégation de pouvoirs du Conseil de la Communauté à la Présidente.

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

L'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales stipule que le Président de la Communauté ainsi que le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,*
- 2. de l'approbation du compte administratif,*
- 3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,*
- 4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,*
- 5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,*
- 6. de la délégation de la gestion d'un service public,*
- 7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Il conviendrait dans un premier temps de déléguer les compétences suivantes au Président à savoir :

- 1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires,*
- 2. procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,*
- 3. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € par année civile et passer à cet effet les actes nécessaires,*
- 4. prendre toute décision concernant la préparation, avec notamment la conclusion de convention constitutive de groupement(s) de commande(s), la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur aux seuils européens ainsi que toute décision concernant leurs avenants (procédures adaptées et procédures ne nécessitant pas au vu de leurs montants de mise en concurrence et de publicité préalable), lorsque les crédits sont prévus au budget,*
- 5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans c'est-à-dire négocier, conclure, réviser, mettre fin à toute convention et avenant portant mise à disposition ou location des biens mobiliers et immobiliers appartenant au domaine privé et public de la communauté de communes et à prendre à bail tous biens immobiliers pour le compte de la communauté de communes,*
- 6. passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,*
- 7. créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,*
- 8. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,*
- 9. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €,*
- 10. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,*

11. *fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la communauté de communes, à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,*
12. *exercer, au nom de la Communauté de communes, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté de communes en soit titulaire, directement ou par substitution, ou délégataire,*
13. *exercer au nom de la Communauté de Communes le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme*
14. *intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice et défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ou d'y mettre un terme. La délégation s'entend tant dans les actions intentées devant les tribunaux de l'ordre judiciaire, que de l'ordre administratif, qu'il s'agisse de recours pour excès de pouvoir, de contentieux de pleine juridiction, de référés ainsi que de toute autre procédure d'urgence, de sursis à exécution des jugements, du contentieux de l'interprétation et des interventions volontaires de la Communauté de communes*
15. *régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires lorsque le montant du dommage en cause n'excède pas 25 000 €,*
16. *conclure des transactions avec des tiers dans la limite de 5 000 €,*
17. *autoriser au nom de la Communauté de communes, l'adhésion aux associations en lien avec ses compétences, dans la limite des crédits inscrits au budget,*
18. *demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit son objet et son montant si l'opération a été préalablement approuvée par l'organe délibérant,*
19. *procéder aux recrutements non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, aux recrutements temporaires de fonctionnaires et d'agents contractuels pour remplacements ponctuels ainsi qu'aux recrutements pour vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire*

En outre, le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil communautaire des décisions prises dans ce cadre et qui sont soumises au même formalisme que les délibérations.

Par ailleurs, en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.

Une nouvelle délibération pourra être prise si nécessaire pour déléguer cette fois d'autres compétences au Bureau.

- **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, reconduit les délégations de compétence à la Présidente, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales**

9 - Instauration officielle de la Conférence des Maires.

Rapporteur : Emmanuelle GAZEL

Aux termes de l'article L.5211-11-3 du Code des Collectivités Territoriale, initié par la Loi Engagement et Proximité n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, « la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Cette conférence des maires est présidée par le président de l'EPCI à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires ».

La conférence des Maires peut être l'organe d'orientation stratégique de la Communauté de communes. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

La structuration et le rôle de cet organe politique doit s'inscrire dans une réflexion globale sur la manière dont les élus s'organisent entre eux pour faire vivre leur intercommunalité. Il est au cœur de ce que serait demain un pacte de gouvernance du bloc local.

- **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'une conférence des Maires qui peut être l'organe d'orientation stratégique de la Communauté de communes. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.**

Emmanuelle GAZEL : Il n'y a, je crois, aucune question diverse, donc je lève cette première séance du conseil communautaire en demandant aux membres du bureau de rester quelques minutes supplémentaires pour les photos.

On est désolé, ce soir on ne peut pas faire la photo de l'ensemble du conseil communautaire car cela nous obligerait à garder nos masques. Une photo masquée pour nos outils de communication n'aurait pas grand sens. Il y aura d'autres photos.

Merci beaucoup à chacun de vous et à très bientôt !

Ce compte rendu est la retranscription intégrale du débat oral.
La séance est levée à 22 h 30.

Millau, le 28 juillet 2020

Rédacteur : Delphine CAMBON

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MILLAU GRANDS CAUSSES

PROCES-VERBAL

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 44

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 42

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le 17 avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Maison des Activités à Rivière-sur-Tarn, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes de Millau Grands CausSES le 10 juillet 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
Valentin ARTAL	P		
Claude ASSIER	P		
Martine BACHELET	P		
Yvon BEAUMONT	P		
Christine BEDEL	P		
Christian BOUDES	P		
Didier CADAUX	P		
Jean-Louis CALVET	P		
Didier CARRIERE	P		
Esther CHUREAU	P		
Jacques COMMAYRAS	P		
Corinne COMPAN	P		
Arnaud CURVELIER	P		

Daniel DIAZ	P		
Yannick DOULS	P		
Michel DURAND	P		
Bouchra EL MEROUANI	P		
Aurélie ESON	P		
Gilbert FAUCHER	P		
Christian FORIR	P		
Miguel GARCIA		A	Danièle VERGONNIER
Emmanuelle GAZEL	P		
Céline GUIBERT	P		
Bernard GREGOIRE	P		
Catherine JOUVE	P		
Philippe LEPETIT	P		
Jean LEYMARIE		A	
Martine MABILDE	P		
Jean-Pierre MAS	P		
Dominique MAURY	P		
Corine MORA	P		
Karine ORCEL		A	Christophe SAINT-PIERRE
Thierry PEREZ-LAFONT	P		
Patrick PES	P		
Séverine PEYRETOU	P		
Julie PINTRE-GALIERE	P		
Patricia PITOT	P		
Annie POLYCARPE	P		
Philippe RAMONDENC	P		
Hélène RIVIERE	P		
Christophe SAINT-PIERRE	P		
Christelle SUDRES BALTRONS	P		
Danièle VERGONNIER	P		
Nicolas WOHREL	P		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT
Peyreleau	Joël ESPINASSE	P	

a. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge (L. 5211-9 du CGCT ; CE, 17 avril 2015, n° 383275) M. Yvon BEAUMONT, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Valentin ARTAL a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

b. ELECTION DU PRESIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge poursuit sa fonction et procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 42 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Yvon BEAUMONT et Aurélie ESON

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 42
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuelle GAZEL	28	Vingt-huit
Christophe SAINT-PIERRE	14	Quatorze

1.2 Proclamation de l'élection du Président

Mme Emmanuelle GAZEL a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

b. Election des vice-présidents

Sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL élue Présidente (ou son remplaçant en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses doit disposer au

minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 9 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 23 le nombre des vice-présidents.

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- f. Majorité absolue : 20

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier CADAUX	31	Trente et un
Miguel GARCIA	8	Huit

3.1.4 Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Didier CADAUX a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d. Nombre de votes blancs : 6

- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacques COMMAYRAS	36	Trente-six

3.2.4 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. Jacques COMMAYRAS a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Départ de Daniel DIAZ qui donne pouvoir à Claude ASSIER

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 22
- f. Majorité absolue : 12

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe RAMONDENC	18	Dix-huit
Thierry PEREZ-LAFONT	24	Vingt-quatre

3.3.4 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Thierry PEREZ-LAFONT a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier CARRIERE	31	Trente et un
Yvon BEAUMONT	4	Quatre

3.4.4 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. Didier CARRIERE a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé(e).

3.5. Election du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d. Nombre de votes blancs : 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilbert FAUCHER	33	Trente-trois

3.5.4 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. Gilbert FAUCHER a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Election du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d. Nombre de votes blancs : 10
- e. Nombre de suffrages exprimés $[b-(c+d)]$: 30
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yannick DOULS	30	Trente

3.6.4 Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Yannick DOULS a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Election du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés $[b-(c+d)]$: 37
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud CURVELIER	23	Vingt-trois
Esther CHUREAU	14	Quatorze

3.7.4 Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. Arnaud CURVELIER a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Départ de Annie POLYCARPE

3 Election des autres membres du bureau

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- du président de l'EPCI,
- d'un ou plusieurs vice-présidents,
- et éventuellement d'autres membres.

4.1 Election du premier autres membres

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Martine BACHELET	37	Trente-sept

4.1.2 Proclamation de l'élection du premier autres membres

Mme Martine BACHELET a été proclamée représentante de la commune de Millau au sein du bureau communautaire.

4.2 Election du deuxième autres membres

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel DURAND	38	Trente huit

4.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième autres membres

M. Michel DURAND a été proclamé représentant de la commune de Millau au sein du bureau communautaire.

4.3 Election du troisième autres membres

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Christian FORIR	36	Trente six

4.3.2 Proclamation de l'élection du troisième autres membres

M. Christian FORIR a été proclamé représentant de la commune de Rivière-sur-Tarn au sein du bureau communautaire.

4.4 Election du quatrième autres membres

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Catherine JOUVE	36	Trente six

4.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième autres membres

Mme Catherine JOUVE a été proclamée représentant de la commune de Millau au sein du bureau communautaire.

4.5 Election du cinquième autres membres

4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Séverine PEYRETOU	36	Trente six

4.5.2 Proclamation de l'élection du cinquième autres membres

Mme Séverine PEYRETOU a été proclamée représentant de la commune de Millau au sein du bureau communautaire.

4.6 Election du sixième autres membres

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christine BEDEL	41	Quarante et un

4.6.2 Proclamation de l'élection du sixième autres membres

Mme Christine BEDEL a été proclamée représentant de la commune de Mostuéjols au sein du bureau communautaire.

4.7 Election du septième autres membres

4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0

- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian BOUDES	41	Quarante et un

4.7.2 Proclamation de l'élection du septième autres membres

M. Christian BOUDES a été proclamé représentant de la commune de St-André de Vézines au sein du bureau communautaire.

4.8 Election du huitième autres membres

4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Miguel GARCIA	38	Trente huit

4.8.2 Proclamation de l'élection du huitième autres membres

M. Miguel GARCIA a été proclamé représentant de la commune de Veyreau au sein du bureau communautaire.

4.9 Election du neuvième autres membres

4.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Céline GUIBERT	43	Quarante trois

4.9.2 Proclamation de l'élection du neuvième autres membres

Mme Céline GUIBERT a été proclamée représentante de la commune de Comprégnac au sein du bureau communautaire.

4.10 Election du dixième autres membres

4.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean LEYMARIE	41	Quarante et un

4.10.2 Proclamation de l'élection du dixième autres membres

M. Jean LEYMARIE a été proclamé représentant de la commune de Peyreleau au sein du bureau communautaire.

4.11 Election du onzième autres membres

4.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patricia PITOT	41	Quarante et un

4.11.2 Proclamation de l'élection du onzième autres membres

Mme Patricia PITOT a été proclamée représentant de la commune de Compeyre au sein du bureau communautaire.

4.12 Election du douzième autres membres

4.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Annie POLYCARPE	41	Quarante et un

4.12.2 Proclamation de l'élection du onzième autres membres

Mme Annie POLYCARPE a été proclamée représentante de la commune de La Roque Ste-Marguerite au sein du bureau communautaire.

4.13 Election du treizième autres membres

4.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe RAMONDENC	43	Quarante-trois

4.13.2 Proclamation de l'élection du treizième autres membres

M. Philippe RAMONDENC a été proclamé représentant de la commune de Millau au sein du bureau communautaire.

4.14 Election du quatorzième autres membres

4.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 43
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe SAINT-PIERRE	39	Trente neuf

6 Proclamation des résultats :

Sont proclamés en qualité de :

- Président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses : **Mme Emmanuelle GAZEL**
- Premier vice-président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses : **M. Didier CADAUX**
- Deuxième vice-président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses : **M Jacques COMMAYRAS**
- Troisième vice-président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses : **M Thierry PEREZ**
- Quatrième vice-président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses : **M. Didier CARRIERE**
- Cinquième vice-président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses : **M. Gilbert FAUCHER**
- Sixième vice-président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses : **M Yannick DOULS**
- Septième vice-président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses : **M. Arnaud CURVELIER**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : ils complètent l'effectif du bureau, à savoir :

➤ conseillers délégués :

- **Mme Martine BACHELET** représentante de la commune de Millau
- **M. Michel DURAND** représentant de la commune de Millau
- **M. Christian FORIR** représentant de la commune de Rivière-sur-Tarn
- **Mme Catherine JOUVE** représentante de la commune de Millau
- **Mme Séverine PEYRETOUT** représentante de la commune de Millau

➤ autres membres :

- **Mme Christine BEDEL** représentante de la commune de Mostuéjols
- **M. Christian BOUDES** représentant de la commune de St-André de Vézines
- **M. Miguel GARCIA** représentant de la commune de Veyreau
- **Mme Céline GUIBERT** représentante de la commune de Comprégnac
- **M. Jean LEYMARIE** représentant de la commune de Peyreleau

- **Mme Patricia PITOT** représentante de la commune de Compeyre
- **Mme Annie POLYCARPE** représentante de la commune de La Roque Ste-Marguerite
- **M. Philippe RAMONDENC** représentant de la commune de Millau
- **M. Christophe SAINT-PIERRE** représentant de la commune de Millau
- **Mme Danièle VERGONNIER** représentante de la commune de La Cresse

Le présent procès-verbal dressé et clos le 17 juillet 2020 à 22 heures 30 minutes, en double exemplaire,

Le doyen d'âge du conseil communautaire : Yvon BEAUMONT

Les assesseurs : Aurélie ESON



Le secrétaire : Valentin ARTAL



La présidente de la communauté : Emmanuelle GAZEL

